

**5. d) Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé par le Protocole
du 26 septembre 1974***

26 septembre 1975

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 octobre 1975. L'Accord a expiré le 30 septembre 1976, conformément à ses dispositions.

ENREGISTREMENT: 1 octobre 1975, No 9262.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 982, p. 336;
